

Actu CE du Jeudi 28 Mars 2019

MISE EN PLACE DE LA DEMATERIALISATION DES BULLETINS DE PAIE

A compter du 1er mai 2019, les bulletins de salaire des Agents seront déposés dans un « coffre-fort dématérialisé ». L'Agent pourra y stocker toute autre pièce personnelle ou professionnelle à sa convenance. La limite de taille est de 5 Go (soit 46000 documents) et la durée d'archivage sera de 50 ans, après la date de mise en stock de la pièce. L'accès à ce « coffre-fort » est strictement personnel. Sans avis contraire des salariés, la procédure se mettra en place automatiquement, mais on peut la refuser et continuer à recevoir ses bulletins de paie normalement. En cas de décès, les ayants-droits auront un accès en suivant la même procédure que pour tout autre document.

PRISE EN CHARGE D'UN VEHICULE DE SERVICE PAR BADGE

Cette procédure est mise en place depuis le 1^{er} avril 2019. La fonction de géolocalisation n'est pas activée. Elle évite le document papier. Le **SNU** demande que lors d'un changement de conducteur le passage du badge soit obligatoire pour identifier le conducteur en cas de sinistre ou de procédure juridique ou judiciaire. Le **SNU** émet des alertes sur la géolocalisation actuelle des véhicules ainsi que les relevés des horaires d'utilisation qui sur certains sites amènent des ELD à faire des remarques aux Agents utilisateurs.

BILAN ET GENERALISATION DE L'ACCUEIL RENOVE

2/3 des « DE non identifiés » qui arrivent en plateforme seront maintenant reroutés vers les agences car ils sont finalement identifiables. Le **SNU** reconnaît que les Agents GDD et les DE sont généralement satisfaits du traitement direct sur le site d'appartenance, mais rappelle que cela implique que plusieurs Jokers soient connectés, ce qui revient à une plage contrainte déguisée, alors que les Agents sont censés être en Bodos. Une autre alerte concerne le transfert des appels en début de plage et pendant la plage méridienne et la contrainte des Agents GDD codifiés en traitement technique d'être présent dès 8h30 ! La direction confirme que la mutualisation entre agences n'est pas un tabou, et peut être organisée quand cela s'avère nécessaire. Remarque : aujourd'hui, 21 % des appels transférés par la direction de la production vers les agences sont « perdus », appels abandonnés en cours de transfert.

La généralisation a eu lieu le 8 avril à l'Est et se fera le 13 mai à l'Ouest.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2019

Les mandats des différents élus sont prolongés jusqu'au 8 Novembre 2019, date de proclamation prévue des résultats des élections du futur CSE.

UN AGENT...UN PORTABLE

Entre avril 2019 et décembre 2020, tous les postes informatiques fixes vont être remplacés par des ordinateurs portables. Cet ordinateur sera individuel, sous la responsabilité de l'Agent. Un emplacement de stockage sera mis à disposition sur le lieu de travail. Sur le lieu de travail, les ordinateurs se connecteront sur un socle. En mobilité, ils permettront un accès à tous les applicatifs métiers via une clé OTP intégrée. L'environnement de travail sera sous Windows 10. Il sera mis en place un dispositif d'accompagnement avec des livrables (Tutoriels, formation, guide de prise en main), des séquences collectives d'animation et des appropriations ciblées pour les conseillers qui auraient des difficultés de prise en main. Les écrans seuls restent en agence pour plus de confort de travail. Le **SNU** alerte sur la responsabilité de l'Agent en cas de vol ou de dégradation mais aussi en ce qui concerne la révision demain du schéma immobilier par l'augmentation de la mobilité et du télétravail. Quid de la responsabilité si l'Agent transporte son ordinateur à son domicile ? Quid du respect des horaires de travail quand on peut travailler via une connexion sécurisée ? Le **SNU** a



demandé le coût de l'opération, tant du point de vue de l'achat des nouveaux équipements que du recyclage du parc informatique existant. Pas de réponse...

SIRHUS MODULE CARRIERE

Dès le mois de mai, après les EPA, ce nouveau dispositif permettra aux ELD d'identifier des Agents dans le « Dispositif de Détection de Potentiels managériaux » (DDPM). En septembre, les comités de carrière étudieront les situations proposées. Si la candidature est retenue (Décembre) par le comité carrière, l'Agent sera reçu et si les entretiens sont positifs cela figurera dans son dossier (utilisable pour promotion extra régionale). Il n'y a pas de possibilité pour un Agent de s'auto-positionner vers ce dispositif. Il n'y a pas de quotas pour les remontées des managers, il est donc possible pour un manager de faire remonter plusieurs candidatures.

Il contient aussi un volet « revue des effectifs » autour des mobilités géographiques et professionnelles entre juin et août. Cela permet d'anticiper les mobilités et les choix professionnels des Agents tant au niveau régional qu'inter-régional.

Côté RH, les équipes seront impactées par cette nouvelle charge de travail. Le DRH envisage un rapprochement des équipes Emploi et Formation (16 personnes pour 77 agences) avec un travail commun de gestion des portefeuilles dans une gestion territoriale. Le **SNU** Alerte sur leur charge de travail.

PRESENTATION PROJET UNIVERSITE

C'est un portail ouvert sous SIRHUS avec des e-formations, MOOC, cours en ligne, e-learning de 15 à 50 mn, accessible à tous les Agents. Un bureau sera dédié pour le suivi de ces formations. Comment cela sera-t-il négocié ? Avec le REA ou un auto positionnement de l'Agent ? Le but de ces modules est une montée en compétence progressive et l'acquisition de bases techniques. Le **SNU** est extrêmement dubitatif vis-à-vis de cette nouvelle gestion de la formation.

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

Nouveau Prestataire Billetterie Collective : Promo Parc remplace Meyclub à compter du 23 avril 2019. Vous aurez accès via votre site du CE à des entrées à tarif préférentiel pour des parcs, du cinéma et des places de concert. L'adhésion annuelle du CE pour l'ensemble des salariés de la région est de 780€. Les frais d'envoi des tickets/billets sont inclus dans la prestation.

Loisirs 2019 : (sans pondération, enfants et ayants droit)

- Balade et repas Catamaran au départ de Canet, du Grau du roi, et de Marseille
- Safari photos Zodiac au départ de la Camargue
- Soirée cabaret et repas sur Toulouse et Montpellier
- Journée Aventure « Kho Lanta » sur Toulouse
- Journée « initiation Brassage Bière » sur Toulouse, Saint Jean de Védas, Gimont
- Journée les « Carrières de Lumières + guide » dans les Baux de Provence
- Simulateur de Vol à Toulouse

Billetterie 2019 : (1 Billet par thème et par inscrit sur fiche personnelle, enfant inscrit en même temps que l'Agent, pas de pondération)

- Parcs Animaliers
- Parc Aquatiques
- Parcs de Loisirs
- Simulateur Chute Libre
- Festivals

Lézignan-Corbières, le jeudi 28 mars 2019

